Meurtre de Nay : la HALDE saisie pour propos racistes sur Facebook

15/04/2010 à 18h49

SAISINE DE LA HALDE PAR LA DEFENSE

La procédure concernant le meurtre de Jérémy Censier en août dernier, à Nay (Pyrénées-Atlantiques), vient de connaître un nouveau rebondissement. En effet les avocats d'un des prévenus (issus de la communauté gitane) viennent de saisir la Halde pour « pour les propos racistes et xénophobes tenus sur une des pages Facebook en hommage à la victime ».

Suite sur Novopress

FACEBOOK EN LIGNE DE MIRE

En mémoire de Jérémy Censier, tué pour une cigarette (groupe dont la page est maintenant vide de contenu)

Source : La République des Pyrénées, groupe Facebook (groupe toujours en fonctionnement)

HOMMAGE A JEREMY CENSIER

Des larmes, des gerbes de fleurs et du silence. le silence recueilli de 300 personnes, venues pour rendre hommage au jeune homme disparu et apporter leur soutien à sa famille, Joël et Corinne Censier, les parents, Carole leur fille et le grand-père paternel de Jérémy, âge de 76 ans. Une heure avant que le cortège s'ébranle doucement vers le pont de Coarraze où Jérémy a trouvé la mort le 22 août 2008, ces derniers ont été reçus par Guy Chabrout, maire de Nay.

Suite sur la Dépêche du Midi

PAS D'ANNULATION DE LA GARDE A VUE

La chambre d'instruction de la cour d'appel de Pau a

rejeté, hier matin, la requête en annulation de procédure déposée par les avocats du principal suspect dans le meurtre de Jérémy Censier. Ce garçon s'était accusé d'avoir donné les coups de couteau au jeune Gersois, le 22 août 2009 à Nay (64). Mes Sagardoytho et Pombieilh avaient demandé l'annulation de la garde à vue, pour eux non conforme au droit européen. Mais les magistrats ont « estimé qu'en l'état du droit français, la garde à vue était légale », note Me Thierry Sagardoytho qui a annoncé sa décision de se pourvoir en cassation. Les deux avocats mènent d'autres démarches. « Nous avons déposé plainte contre X pour subornation de témoin : une partie civile est entrée en contact directement avec un témoin », dit Me Denise Pombieilh. Elle poursuit : « Nous saisissons la Halde pour les propos racistes et xénophobes tenus sur une des pages Facebook en hommage à la victime. Nous avons constaté que sur ce même site, un officier de police judiciaire de la brigade en charge du dossier a fait des commentaires sur le dépôt de notre requête en nullité. »
Le père de la victime, Joël Censier, a déclaré hier : « Je trouve la décision de la justice conforme à ce que j'attendais d'elle. » Il espère désormais que « règnent le calme et la tranquillité » pour que l'instruction se poursuive en toute sérénité. Il en a profité pour inviter les témoins potentiels à contacter police ou gendarmerie, même anonymement. « Des personnes peuvent estimer que l'information qu'ils détiennent n'est pas importante. On est attaché à toute information », dit-il.
Source
Voir aussi